



## Compte rendu de la CPC du travail social et de l'intervention social du 29/01/16

1. Etude des passerelles entre le diplôme d'AES (accompagnant éducatif et social) et les diplômes de niveau V professionnels et les diplômes de l'éducation nationale. La CGT a interrogé la méthodologie retenue et souligne que l'appropriation des compétences est un élément essentiel de la construction de la professionnalité à la réponse de la DGCS (comparaison des référentiels de compétences et d'activité). D'autant plus que certains diplômes ne sont pas des diplômes de travail social et obtiennent des dispenses et les diplômes de l'EN ne se construisent pas sur la base de l'alternance (savoirs essentiellement théoriques). La CGT souligne qu'il n'y a plus besoin d'avoir un diplôme de travail social puisque des DC sont dispensés pour des métiers relevant du ministère du travail. C'est la fin des diplômes du travail social. Lors du vote concernant les passerelles, la CGT contre, FO abstention, UNAFORIS, abstention, les autres participants : approbation.
2. Projet de feuille de route concernant les missions de la CPC au regard du plan gouvernemental du travail social du 21/10/15 et du rapport Bourguignon. : La CGT ré affirme ce qu'elle défend depuis le départ des EGTS soulignant également la marche forcée au regard des échéances envisagées sur la feuille de route :
  - Premier constat : ce plan d'action répond essentiellement à l'accompagnement des publics précarisés, occultant ainsi tout un pan du travail social et des métiers orientés vers l'éducatif, visant au développement de l'autonomie et de l'émancipation des individus et au vivre ensemble. La transmission des valeurs républicaines n'est pas une fin en soi et souligne la méconnaissance des formations de travail social : l'éducation est le premier vecteur du vivre ensemble, de la relation à autrui, de l'acceptation de l'autre comme semblable et différent.
  - La reconnaissance des diplômes de niveau III à un niveau Licence n'est que justice puisque ces diplômes sont semestrialisés et découpés en 180 ECTS depuis septembre 2013.
  - La poursuite de la révision de l'architecture de l'ensemble des diplômes actuels pour

conjuguer transversalité (culture commune) et spécialisation, cette dernière étant du ressort de la FI ou de la FC. La logique retenue dans le cadre de la CPC nie totalement l'identité des métiers constitutifs du travail social. La somme de compétences n'est pas égale à un métier, les compétences représentant déjà une schématisation de la réalité en tant que telle.

- L'uniformisation progressive des formations par niveau de qualification<sup>1</sup> au nom de l'amélioration de la fluidité des parcours va favoriser essentiellement les mobilités horizontales (y compris pour les diplômés d'autres certificateurs), plus que verticales. Or pour les salariés accéder à un niveau supérieur de qualification doit être privilégié pour lutter contre l'usure professionnelle.
- Quant à la certification, l'Etat abandonne volontiers ces prérogatives au profit des centres de formation (?) et au nom d'une optimisation financière le nombre d'acteurs de l'Etat inscrits dans cette opération étant trop nombreux (rectorat, DRJSCS, EHESP). La CGT pose la question du maintien de l'égalité de traitement et de la légalité sur les territoires (si les régions passaient à l'extrême droite par exemple sachant qu'aujourd'hui la région est l'acteur incontournable concernant la formation et de développement économique) ?

- Enfin la question des stages interroge également : l'assouplissement de la conception de ce qu'est un stage et la dérégulation des critères dans les formations de travail social est une attaque à la construction de la professionnalité des stagiaires (qu'en est-il de la clinique de l'accompagnement et de l'apprentissage par les pairs ?), la réflexion portée par la DGCS/ DGESIP exclut les partenaires sociaux et les professionnels alors même que l'université est partenaire. La feuille de route mentionne heureusement la participation de la CPC (ce que rappelle la DGCS) à l'apostrophe de la CGT à ce sujet.

La feuille de route n'est pas soumise au vote, par contre il est décidé l'augmentation de la fréquence des réunions dans le cadre de la CPC, la prochaine est prévue le 23/02/16 toute la journée, puis le 21/03/16. La CGT demande une synthèse des différentes décisions à envoyer rapidement en + de CR détaillé.

---

<sup>1</sup> *Plan d'orientation gouvernemental pluri-annuel pour les formations en travail social.*